

PROCEDURE POUR OBTENIR UNE EQUIVALENCE POUR LES FORMATIONS ETRANGERES

Procédure à suivre pour faire reconnaître son diplôme d'entraîneur obtenu à l'étranger.

1	<p>Suivre le cours</p> <p>Introduction J+S pour les entraîneurs avec un diplôme étranger</p> <p>Lien inscription: https://www.apps.baspo.admin.ch/ndbjs/kursprogramm/kursplan.aspx?spr=f&sportartcode=391</p> <p>Pour pouvoir suivre les étapes 2 et 3, il est nécessaire d'obtenir la reconnaissance „FC2-M J+S“ dans ce cours. Les personnes obtenant une classification plus basse doivent poursuivre leur formation au niveau J+S correspondant.</p>	<p>Cours d'introduction J+S pour les entraîneurs avec diplôme étranger</p> <p style="text-align: center;">↓</p>
2	<p>Suivre le cours</p> <p>Portfolio sport de performance</p> <p>Lien inscription: https://www.apps.baspo.admin.ch/ndbjs/kursprogramm/(S(d4ogzbilx4d5wt0o2jaex10j))/kursplan.aspx?spr=f&sportartcode=51</p> <p>Les cours sont mentionnés sous le secteur Formation continue 2.</p>	<p>Cours portfolio sport de performance</p> <p style="text-align: center;">↓</p>
3	<p>Demande d'</p> <p>Équivalence pour formations étrangères</p> <p>Lien procédure: https://www.ehsm.admin.ch/fr/formation-et-formation-continue/trainerbildung-schweiz/anerkanntungen/equivalences-formationen-a-l-etranger.html</p> <p>Le dossier de demande dûment rempli est à envoyer au responsable de la formation (gymnastique artistique masculine, gymnastique artistique féminine, trampoline ou gymnastique rythmique) pour signature qui le fait suivre à la Formation des entraîneurs.</p> <p><u>Attention:</u> Deux fenêtres temporelles par année sont prévues pour la procédure:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les demandes de reconnaissance parvenues <i>pour le 31 janvier</i> à la Formation des entraîneurs seront traitées d'ici avril2. Les demandes de reconnaissance parvenues <i>pour le 31 juillet</i> à la Formation des entraîneurs seront traitées d'ici octobre	<p>Demande d'équivalence pour formations étrangères</p>